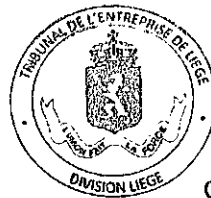


**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



25108142



11 AOUT 2025

Greffe

N° d'entreprise : **0449 157 807**

Nom

(en entier) : **CHRIS COMMUNICATIONS**

(en abrégé)

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue Fabry, 23 à 4000 Liège**

Objet de l'acte : Démissions - nomination

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2025 :

"[...]"

Première délibération

Le Président informe l'actionnaire unique qu'il a été informé des démissions de :

1. La société GEMIP, agissant par son représentant permanent, Madame Marie-Christine DE PRETER de son mandat d'administrateur;
2. La société TOGETUP de son mandat d'administrateur;
3. La société LET IT BEE, agissant par son représentant permanent, Monsieur Rudi MIEL de son mandat d'administrateur;
4. Madame Axelle de TERWANGNE de son mandat d'administrateur;

Cette démission prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale prend acte, à l'unanimité, de la démission annoncée et remercie les administrateurs pour le travail accompli au fil du temps.

"[...]"

Troisième délibération

Pour pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer :

. FUN & HUMAN CRESUS HOLDING SRL dont le représentant permanent est Monsieur Laurent SCHÖLLER;

En qualité de nouvel administrateur de la Société.

Le nouvel administrateur est nommé pour une durée indéterminée.

Cette nomination prend effet à compter de la fin de la présente assemblée.

Sauf décision contraire ultérieure de l'assemblée générale, le mandat du nouvel administrateur sera exercé à titre gratuit.

"[...]"

Pour extrait conforme,
FINANCIAL WAY SRL,
Représentée par Christophe MATHIEU,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)